

SO WHAT?

POLICY BRIEF
N° 32
JANVIER 2026

www.chaireunesco-adm.com

POINTS
CLÉS

- La méthodologie C.A.R.E. permet d'intégrer les coûts de préservation et de restauration des capitaux humains et naturels dans la comptabilité des organisations.
- Elle a fait l'objet de nombreuses applications, notamment dans le domaine de l'agriculture, ce qui a donné lieu à la création d'outils adaptés aux particularités du secteur.
- Cette méthodologie en évolution constante offre des opportunités pour repenser la gestion collective des communs agricoles et alimentaires.



Chaire UNESCO
Alimentations
du monde

La Chaire Unesco Alimentations du monde décloisonne les savoirs sur l'alimentation. La série **So What?** vise à traduire des résultats de recherche en conclusions lisibles pour l'action.

La comptabilité C.A.R.E : un outil au service de la transition des systèmes alimentaires ?

Marie Walser, Laboratoire des communs de l'alimentation, Montpellier, France.

Mélanie Théodore, Réseau CIVAM, Paris, France.

Emma Plouchard, Trame, Lyon, France.

Depuis l'Antiquité, la comptabilité constitue un puissant système d'organisation de l'information qui permet de mesurer ce qu'une société considère comme ayant de la valeur. Actuellement, la comptabilité demeure largement centrée sur la dimension économique, en se limitant à l'évaluation des capitaux financiers mobilisés et générés par les organisations.

Depuis peu, la comptabilité socio-environnementale vise à élargir ce cadre, en intégrant aux systèmes comptables traditionnels les impacts sociaux et environnementaux des activités économiques. Dans un contexte de crises climatique, écologique et sociale, ce nouveau paradigme ouvre une voie intéressante pour évaluer la soutenabilité des modèles de production et orienter la prise de décision vers des pratiques plus responsables. Le système agricole et alimentaire constitue un champ d'application privilégié de la comptabilité socio-environnementale car il se situe au croisement de grands enjeux contemporains, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le renforcement de l'équité sociale ou encore l'amélioration de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

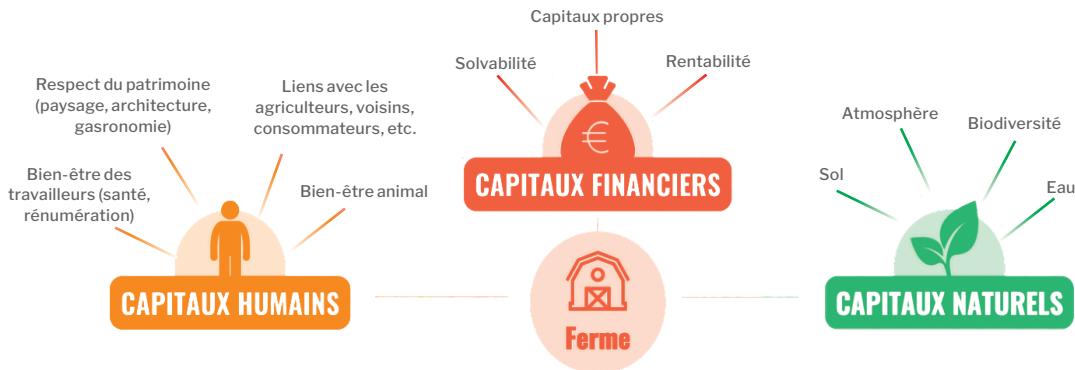
Quels sont les principes de ces nouvelles compatibilités et quels enseignements tirer de leurs différentes applications ? Réponse à travers l'analyse de l'une d'entre elles, la méthodologie C.A.R.E. (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology).

**La comptabilité
constitue
un puissant
système
d'organisation
de l'information**

L'intégration des capitaux humains et naturels dans la comptabilité financière

Cofondée en 2013 par Hervé Gbego, Alexandre Rambaud et Jacques Richard, à la suite des travaux de ce dernier, la méthodologie C.A.R.E. constitue à ce jour le cadre de comptabilité socio-environnementale le plus abouti et expérimenté en France. Elle est notamment portée par la Chaire Comptabilité écologique et le Cercle des comptables environnementaux et sociaux (CERCES).

Figure 1. Les différents capitaux mobilisés dans l'activité d'une ferme



Source : Fermes d'avenir (2025)

C.A.R.E. est une approche dite « en durabilité forte ». Contrairement aux modèles qui considèrent les capitaux humains et environnementaux comme des « richesses productives », substituables entre elles ou avec les capitaux financiers, et préservées pour leur valeur économique future, la comptabilité C.A.R.E. revendique une préservation des ressources pour leur valeur intrinsèque. Toute dégradation de ces capitaux, au-delà d'un certain seuil (de « bon état écologique »), est ainsi assimilée à une dette que l'organisation doit rembourser. Sur le plan comptable, les capitaux extra-financiers sont inscrits au passif du bilan, aux côtés des dettes financières. C.A.R.E. considère en effet que, à l'instar d'une banque qui prête des fonds, les entités naturelles et les êtres humains mobilisés dans le processus de production mettent à disposition du capital à l'organisation, que cette dernière utilise et, ce faisant, dégrade partiellement (figure 1).

Du point de vue opérationnel, C.A.R.E. va plus loin que les autres modèles de comptabilité socio-environnementale, en établissant un lien direct entre la dette naturelle et humaine d'une organisation et son pilotage. Concrètement, cette méthodologie permet :

- d'identifier le niveau de dégradation des capitaux par rapport à un état de référence ;
- de définir des actions de préservation des capitaux ;
- de chiffrer le coût de ces actions (ou « plan de désendettement ») et de l'intégrer dans la comptabilité des organisations, au même titre que les actions d'exploitation classiques.

La méthodologie de C.A.R.E. prévoit une mise en œuvre en huit phases. En introduisant la notion de solvabilité environnementale et sociale, appréhendée sur le même plan que la solvabilité financière, elle rend possible un pilotage intégré des organisations.

Pensée dans un premier temps à l'échelle des structures, C.A.R.E. peut aussi être mise en œuvre au niveau d'un territoire afin de considérer la préservation collective de ressources communes entre plusieurs acteur·ice·s. On parle alors de comptabilité « écosystème-centrée ».

MÉTHODOLOGIE

Ce travail de synthèse a été réalisé dans le cadre du projet InterONVAR « IMPACT », lequel vise à développer des méthodes de mesure d'impact adaptées à diverses formes de circuits courts. Basée sur une revue de littérature et des entretiens auprès d'une quinzaine d'expert·e·s de la comptabilité multi-capitaux – ou référent·e·s sur le sujet au sein de leur organisation – cette recherche a donné lieu à la production d'un rapport (disponible sur civam.org), répondant à plusieurs enjeux :

- mettre en évidence les objectifs, les méthodes et les apports des approches comptables socio-environnementales, et en particulier de C.A.R.E. ;
- identifier les principaux·ales acteur·ice·s scientifiques et techniques investi·e·s dans ce champ ;
- favoriser l'appropriation de cette approche par les Organismes nationaux à vocation agricole et rurale (Onvar) et leur fournir un support d'échanges sur le sujet ;
- proposer des pistes de travail susceptibles d'alimenter le projet IMPACT.

Secteur agricole : un travail d'adaptation spécifique

Dans le domaine agricole, Fermes d'Avenir a été le fer de lance du déploiement de C.A.R.E. Dès 2016, en étroite collaboration avec les concepteurs de la méthodologie, l'association a élaboré une version simplifiée de C.A.R.E. en cinq étapes (figure 2), qui a été testée dans le cadre de plusieurs programmes de recherche et d'expérimentation. Parmi eux, le projet « C.A.R.E./IDEA4 », piloté par la Fédération nationale des Cuma (2023-2024) et mené auprès de dix exploitations en Ille-et-Vilaine, a donné lieu à une importante avancée méthodologique. En associant la démarche C.A.R.E. à IDEA4 – un outil d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles – il a permis de définir, à partir d'indicateurs adaptés, les états de préservation des capitaux humains et naturels mobilisés dans les activités de production : sol, eau, atmosphère, biodiversité, bien-être animal et humain, patrimoine, liens sociaux, etc. Cette étape essentielle de C.A.R.E. précède l'identification, puis le chiffrage des actions de préservation, qui est ensuite intégré dans la comptabilité des

Figure 2. Protocole adapté de C.A.R.E. développé par Fermes d'Avenir

Source : Fermes d'avenir (2025)

organisations. À la suite de ces expérimentations et sur la base des retours d'expérience des parties prenantes, Fermes d'Avenir a formalisé un protocole d'application de C.A.R.E. spécifique au domaine agricole et a accompagné les structures engagées dans la diffusion et l'opérationnalisation de ce protocole.

Cette approche comptable ambitieuse a rencontré un écho favorable chez les agriculteur·rice·s l'ayant testée et leur a permis de prendre du recul sur les pratiques de production. Sa mise en œuvre a néanmoins soulevé plusieurs points de vigilance. Dans le projet C.A.R.E./IDEA4 notamment, les objectifs initiaux, insuffisamment partagés, ont conduit à une opérationnalisation chronophage et parfois perçue comme trop technique, ce qui a nécessité un accompagnement important. Par ailleurs, l'application de cette nouvelle approche comptable a mis en lumière plusieurs enjeux :

- si, comparativement à d'autres, certaines fermes ont moins de dette écologique (ce qui permet de les identifier comme les plus vertueuses) et donc moins de charges liées aux actions de préservation, leur résultat financier C.A.R.E. apparaît tout de même dégradé par rapport à celui de leur comptabilité usuelle. Ceci a ouvert un débat sur l'acceptabilité de la démarche ;
- la dimension collective des actions de préservation, liée à leurs coûts et à la nature des capitaux concernés (haies, ressources en eau, etc.) exige la coexistence d'une approche centrée sur les écosystèmes – et permettant un portage collectif des risques et des transitions – et d'une conception centrée sur l'exploitation ;
- le capital humain demeure encore peu intégré, faute d'outils permettant d'en définir les composantes et les seuils de préservation¹ ;

- bien que C.A.R.E. puisse constituer un support de dialogue territorial, sa technicité et la méconnaissance des collectivités locales sur le sujet en limitent aujourd'hui la portée².

Secteur alimentaire : de la démarche RSE à la coopération territoriale

Les applications de la méthodologie C.A.R.E. dans les maillons « aval » du système alimentaire (transformation, logistique, distribution, restauration) demeurent rares et peu documentées. Cela s'explique notamment par la difficulté à mettre bout à bout plusieurs organisations expérimentatrices de C.A.R.E. pour objectiver leurs dettes socio-environnementales et la répartition de leurs marges à l'échelle des chaînes de valeur. Par ailleurs, les logiques capitalistes dominantes peuvent contribuer à freiner un tel déploiement. Ainsi, les quelques expérimentations menées par de grands groupes sont restées confidentielles.

Dans le cadre d'une thèse de doctorat réalisée en partenariat avec un distributeur³, par exemple, C.A.R.E. a été appliquée à l'échelle d'une ferme témoin afin d'objectiver les coûts de préservation des capitaux humains et naturels d'une filière végétale, et d'alimenter une réflexion sur le « juste prix ». L'intégration de ces coûts doublait presque le coût de revient pour les producteur·ice·s. Ces résultats ont inspiré au groupe commanditaire l'idée (non concrétisée) d'afficher en magasin un « double prix » : l'actuel prix d'achat et le prix d'achat

2. Ibid.

3. Thèse de Louis Dumeaux *Quelle valeur pour l'échange ? La comptabilité C.A.R.E. pour définir un juste prix écologique à travers le double-affichage des coûts des produits agricoles*, <https://theses.fr/s257802>

1. Un groupe de travail porte ce sujet au sein du CERCES. Plus d'informations via contact@cerces.org

projeté, intégrant la préservation des capitaux humains et naturels.

Parallèlement, la comptabilité C.A.R.E. trouve aujourd'hui un écho au sein de projets multi-acteur·e·s engagé·e·s dans des démarches de transition. C'est le cas de l'initiative « Au bon transit » à Saint-Denis (93), une plateforme d'approvisionnement mutualisée pour l'aide alimentaire. En centralisant et redistribuant des surplus de fruits, légumes et produits laitiers, le projet génère de multiples effets positifs en matière environnementale, sociale et économique : réduction du gaspillage, baisse des trajets à vide, soutien à l'agriculture locale, sensibilisation, etc. La méthodologie C.A.R.E. a été adaptée au projet afin d'objectiver cette triple performance auprès des partenaires et financeurs. Le rôle joué par l'animation territoriale dans la dynamique de coopération a également été valorisé, pour qu'elle soit perçue comme un investissement dans la transition, plutôt qu'une simple charge de fonctionnement.

En Alsace, C.A.R.E. est appliquée à un projet de mutuelle de l'alimentation qui devrait voir le jour en 2027.

Son objectif : refonder démocratiquement le système alimentaire local autour du droit à l'alimentation sur la base d'une cotisation sociale (salarié·e·s, employeur·e·s, collectivités) et d'un conventionnement démocratique de points de vente par des groupes d'habitant·e·s. C.A.R.E. poursuivra alors une double finalité : identifier collectivement les capitaux humains et naturels à préserver et construire une comptabilité territoriale comme outil de dialogue entre acteur·ice·s locaux·ales sur la préservation des biens communs. L'expérimentation prévoit de tester C.A.R.E. sur des indicateurs concrets portant sur la santé mentale, la qualité de l'eau ou encore la biodiversité des sols. Les défis de mise en œuvre restent toutefois nombreux : désignation d'un « porteur de compte », définition des états de référence en matière de santé ou encore articulation avec les acteur·ice·s agricoles et institutionnel·le·s. Ici, C.A.R.E. sert moins à chiffrer qu'à rendre visible et piloter collectivement la transition. Le but est de démontrer la faisabilité d'un modèle économique mutualiste fondant la création d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à l'alimentation. 

CONCLUSION

Les expérimentations de la méthodologie C.A.R.E. dans les secteurs agricole et alimentaire révèlent son potentiel pour piloter les transitions écologiques et sociales.

Au niveau des exploitations agricoles, C.A.R.E. offre notamment un levier intéressant pour chiffrer la mise en œuvre de pratiques agroécologiques et nourrir un dialogue autour du coût de la transition nécessaire à la préservation de biens communs dont les agriculteur·rice·s assurent la gestion : par qui ces coûts peuvent-ils et doivent-ils être supportés ? Ces réflexions amènent à penser le développement ou le renforcement de dispositifs de soutien, tels que les paiements pour services environnementaux (PSE), à destination des organisations agricoles.

Au-delà des fermes, la méthodologie pourrait être appropriée plus largement : par les collectivités, afin d'élaborer des politiques locales de gestion durable des ressources, mais aussi par des initiatives de démocratie alimentaire pour mettre les citoyen·ne·s en position de définir « ce qui compte » réellement en matière d'agriculture et d'alimentation.

Enfin, C.A.R.E. ouvre une réflexion plus large sur l'évolution des normes comptables, qu'il s'agisse de fiscalité, de subventions, de partage des bénéfices ou encore d'accès au crédit. Si l'appropriation de cette nouvelle approche de gestion et de pilotage demeure nécessairement technique, elle pourrait nourrir un débat public sur la valeur, le juste prix et la responsabilité collective face aux coûts sociaux, et poser ainsi les bases d'un nouveau contrat socio-économique.

Références

- Rambaud A. (2022). CARE : repenser la comptabilité sur des bases écologiques. *L'économie politique*, n° 93, pp. 34-49.
- Feger C., Levrel H., Rambaud A. (2022). Trois méthodes comptables pour mettre les problèmes écologiques au cœur de la chose publique. *Revue française d'administration publique*, n° 183, pp. 815-829.
- Fermes d'Avenir (2025). *Guide pédagogique : comprendre l'intérêt de la comptabilité écologique CARE et découvrir notre boîte à outils de mise en œuvre*.
- FNCuma, Fermes d'Avenir, le Centre d'Ecodéveloppement de Villarceaux, Chaire Comptabilité écologique, Université de Reims Champagne-Ardenne, TRAME, CERCES, ETTIS, Agrobio 35, Adage 35 (2024). Projet CARE / IDEA4 : la comptabilité élargie pour dialoguer sur le territoire.

Auteures

- Marie Walser, chargée de mission, Laboratoire des communs de l'alimentation, Montpellier, France.
- Mélanie Théodore, coordinatrice « Accès à l'alimentation durable pour tous », Réseau CIVAM, Paris, France.
- Emma Plouchard, chargée d'études « Transitions alimentaires dans les territoires », Trame, Lyon, France.